



COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du lundi 13 août 2018
Procès-verbal n° 04

Présidente: Mme Maryse MOREAU.

Présents : MM. Daniel DIDIER, Roger GAULT, Éric MAIOROFF, Gérard MOUSSAC et Jean-Louis OLIVIER

Excusé : M. François PAIREMAURE

Approbation du PV n° 03 sans modification.

DEPARTEMENTAL 6

Poule A

ASM FC (3)
BEUXES
COUSSAY / MIREBEAU (2)
MONCONTOUR (2)
MONTS SUR GUESNES
MOUTERRE / 3 MOUTIERS (2)
ORCHES
OUZILLY / COLOMBIERS (1)
SAMMARCOLLES

Poule B

ANTRAN (3)
BUXEUIL (2)
CHATEL REUNIONNAIS
LEIGNE SUR USSEAU (3)
ST CHRISTOPHE (2)
ST GERVAIS
ST REMY SUR CREUSE
VELLECHES

Poule C

AVAILLES en CHATEL (3)
COUSSAY LES BOIS (2)
MONTHOIRON (1)
OZON (3)
PLEUMARTIN / LA ROCHE POSAY (2)
THURE BESSE (3)
VICQ SUR GARTEMPE (3)
VOUNEUIL SUR VIENNE (2)

Poule D

AVANTON (2)
CROUTELLE (2)
DISSAY (3)
JAUNAY CLAN (3)
MARIGNY (2)
MONTAMISE (3)
OUZILLY / COLOMBIERS (2)
SEVRES ANXAUMONT (3)

Poule E

JARDRES (2)
LAVOUX/LINIERS (2)
LEIGNES SUR FONTAINE (2)
LES ROCHES / LA VIL (2)
MAZEROLLES-LUSSAC / SILLARS (2)
POITIERS GIBAUDERIE (2)
SMARVES (2)
VALDIVIENNE (3)
VILLENEUVE

Poule F

ADRIERS (2)
BRION ST SECONDIN (4)
JOURNET
LATHUS SAULGE
MILLAC
PLAISANCE
USSON – L'ISLE (3)
VALDIVIENNE (4)
PERSAC

Poule G

ACG FOOT SUD 86 (3)
AVAILLES LIMOUZINE
BLANZAY (2)
CHARROUX / MAUPREVOIR (2)
LA FERRIERE / MAGNE (2)
PAYROUX (2)
SAVIGNE
SOMMIERES / ST ROMAIN (2)
ST SAVIOL (2)

Poule H

BERUGES (3)
BOIVRE (3)
CHÂTEAU LARCHER (3)
LATILLE (2)
ROUILLE (3)
SANXAY
VENDELOGNE (2)
VIVONNE (3)
VOUZAILLES

**COUPES**

Le tirage de la Coupe Louis David et du Challenge des Réserves se déroulera lors de la prochaine réunion le mercredi 05 septembre 2018

ENTENTES

Ententes entre clubs Mouterre Silly / Les Trois Moutiers (1) et (2) en Départemental 5 et 6

Ententes entre équipes seniors :

Coussay / Mirebeau en Départemental 6

Mazerolles-Lussac / Sillars en Départemental 6000

VOEUX des CLUBS**Courriel des clubs de Beuxes et Smarves.**

Pris note

DIVERS**Courriels des clubs de Coulombiers, Croutelle, L'Espinasse, Les Trois Moutiers, Neuville, Poitiers Asptt, Smarves et St Julien l'Ars.**

Réponses par la messagerie Zimbra.

Courriels des clubs de Vernon.

Nécessaire fait

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF. accompagné d'un droit d'examen de 80 €

Prochaine réunion : le mercredi 05 septembre 2018 à 14h, sur convocation.

La présidente, Maryse MOREAU.

Le secrétaire, Roger GAULT.